

Montagny, le 17 mai 2021



Préavis no 41/21 - Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme les années précédentes, l'élaboration du rapport de gestion de la Municipalité est l'occasion de se remémorer un certain nombre d'évènements que nous relatons ci-dessous.

Autorités

Durant l'année, la Municipalité a soumis 8 préavis au Conseil communal, et a tenu 24 séances ordinaires durant lesquelles elle a pris les décisions nécessaires à la bonne marche de la commune. En plus du traitement de dossiers, la Municipalité a assumé de multiples représentations et séances liées à des délégations.

Trois citoyens ont fêté leur 80^{ème} anniversaire et deux autres leur 90^{ème} anniversaire ; ils ont été félicités par la Municipalité qui n'a pu organiser de réception à cet effet en raison de la pandémie.

La population résidente permanente au 31 décembre 2020 est de 737 habitants, dont 633 personnes de nationalité suisse, et 104 de nationalité étrangère.

Dès le début de la pandémie en mars 2020, la Municipalité a mis sur pied un service d'entraide, afin d'effectuer les courses pour les personnes souffrant de maladies chroniques ou dites à risques qui étaient priées de rester confinées chez elles. Cette opération a pu se dérouler grâce à l'aide de personnes qui se sont spontanément inscrites comme bénévoles que nous remercions encore.

Il a aussi été très difficile d'organiser tous les travaux prévus, certaines entreprises fonctionnant au ralenti et avec peu de personnel, tant au début de la 1^{ère} vague du printemps, que lors de la 2^{ème} vague de l'automne. La Municipalité a dû faire face à ces difficultés et n'a pu mener à bien tous les objectifs ou projets envisagés pour cette année.

Aucune manifestation officielle n'a pu être organisée en 2020. En effet, la Fête de la musique, la fête nationale, la réception des nouveaux citoyens, la sortie des aînés ainsi que le Giron des chanteurs de la Plaine de l'Orbe soutenu par la Municipalité n'ont pu avoir lieu en raison de la pandémie.

Administration

Mise en place de la Gestion électronique des documents (GED)

L'année 2020 a vu la mise en place d'un tel système, malgré la pandémie, qui l'a tout-de-même retardée quelque peu.

Pour notre commune, une telle mise en place est synonyme d'efforts significatifs, à la fois en termes financier et de volume de travail, principalement de la part du personnel de l'administration. Les retours attendus de cet investissement sont, à moyen terme, principalement les suivants :

- Pérennisation et sécurisation des documents,
- Facilitation et gains de temps au niveau de la recherche de documents,

- Facilitation et fluidification des processus de prise de connaissance et de validation des documents.

En 2020, les bases ont été mises en place : Plan et principes de classement, organisation pour la numérisation systématique de tous les documents papier.

Le projet de mise en œuvre du système se poursuit cette année, par la prise en compte des principaux processus, notamment :

- Validation des factures
- Validation des procès-verbaux de séances
- Distribution des documents entrant au niveau des différents dicastères
- Validation du courrier sortant

Police des constructions

La Municipalité a eu à traiter plusieurs demandes de permis de construire relatif à des projets importants de revalorisation d'un patrimoine immobilier existant. Cette tendance va se poursuivre naturellement sur les années à venir, et va dans le sens, notamment, d'une densification des zones construites, telle que promue par la loi sur l'aménagement du territoire.

Lors de l'examen de ces projets, et de ses discussions avec les promoteurs ou propriétaires, la Municipalité est particulièrement attentive aux trois points suivants :

- Maintien d'un équilibre au niveau de la composition socio-démographique de la population du village ; en particulier en ce qui concerne le rapport entre petits appartements, et appartements à vocation familiale, dont il s'agit d'éviter une augmentation significative, qui pourrait naturellement résulter d'un objectif d'optimisation de la valorisation.
- Intégration architecturale dans les quartiers et zones concernées.
- Application stricte de notre règlement, pour ce qui concerne le nombre des places de parc, et des normes VSS pour ce qui est de leur taille et emplacement.

Sports

La Fondation sportive du Mont de Chamblon a vu son président, M. Jean-Louis Klaus quitté sa fonction en raison d'un déménagement. Le poste sera repourvu début 2021 en la personne de M. Béat Holzer. Le résultat financier de l'exercice 2020 est de Fr. 1'742.30 et la fondation a une trésorerie de Fr. 18'567.40 permettant selon les besoins d'effectuer des investissements.

Domaines et bâtiments

L'entretien des bâtiments fait l'objet d'un suivi régulier et d'une attention particulière, afin de maintenir au mieux le patrimoine de la commune.

Pour donner suite aux directives sanitaires en vigueur depuis mars 2020, un passage pour la désinfection (jusqu'à 4x par jour) a été immédiatement mis en place par la voirie.

Les commentaires ci-dessous comprennent les travaux importants effectués dans les différents bâtiments durant 2020.

Grande salle

Hormis la pose de stores plissés à la salle de la Parascole, seul un entretien courant a été effectué.

Maison de Commune

Dans le cadre de notre programme de remplacement des fenêtres de la Maison de Commune, le changement de celle-ci et la pose de neuf stores ont été effectués dans les bureaux de l'administration et dans les salles du 1^{er} étage.

La Municipalité a procédé au remplacement des barrières de sécurité autour des escaliers menant vers le parking sous-terrain, cet endroit étant fortement fréquenté par les écoliers prenant le bus. De ce fait, la Municipalité a priorisé son remplacement ainsi que la main courante le long des escaliers menant au parking. Ce travail fut terminé en début de l'année. Les autres barrières et murs en béton situés autour de la Maison de Commune seront également remplacés durant l'année 2021. Un préavis sera réalisé à cet effet.

Le chauffage de la Maison de Commune, installé lors de la construction du complexe communal en 1992, a été remplacé à la suite de pannes récurrentes.

La salle de bain de l'appartement de 4,5 pces a été entièrement rénovée.

Le programme d'entretien se poursuivra durant ces prochaines années, sachant que le bâtiment date de 1992 et que certaines rénovations deviennent nécessaires.

Pavillon scolaire

9 stores à lamelles ont été remplacés et pour le reste un entretien courant a été réalisé.

Temple

Une étude et des conseils portant sur l'acoustique intérieure en vue du projet de rénovation de l'église ont été entrepris. Un premier projet de rénovation sera discuté avec la Commune de Valeyres durant l'année 2021.

Urbanisme

En raison de la pandémie, la planification n'a hélas pas pris d'avance comme indiqué lors de la séance du Conseil communal de décembre 2020.

Afin de régler les répartitions entre les différents propriétaires de Chamard, il était prévu de faire des comptages sur plusieurs mois ce qui n'a pas été possible de réaliser vu les incertitudes liées au confinement notamment. Les études ont pu reprendre dès le début 2021.

Le processus des études se poursuit, mais il est bien évident que ce genre d'études prend du temps.

Routes

Les travaux d'entretien des chemins et des routes font l'objet d'un suivi régulier. Le revêtement de la Rte des Plantaz ainsi qu'un enduit à la Rte de la Perrausaz (vers Les Marais) ont été effectués.

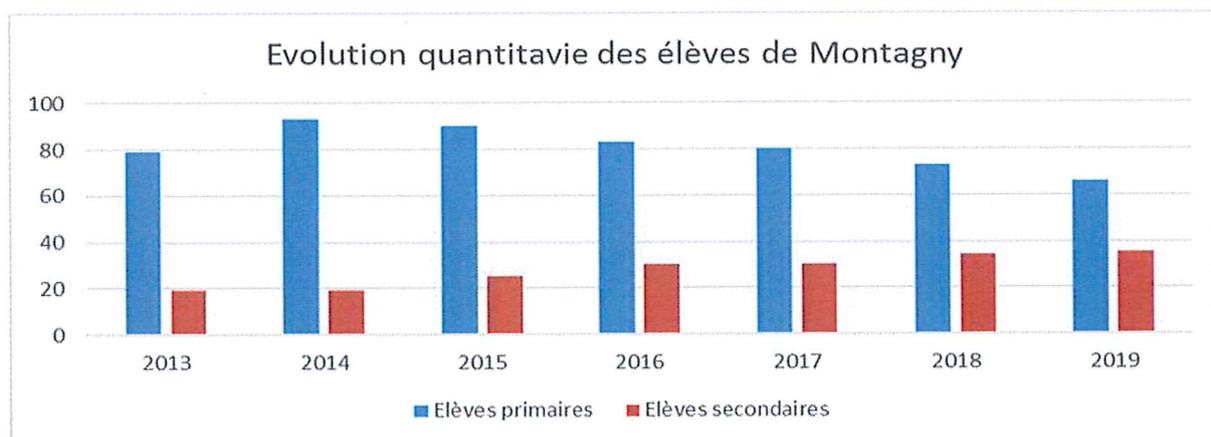
Nous vous communiquons ci-après le récapitulatif des travaux de réfection évalués dans le rapport du bureau Perret-Gentil, et suite à l'inspection des routes communales effectuées par les membres du groupe de travail sur la rénovation des routes.

Réfection des routes et chemins selon motion déposée lors de la séance du Conseil communal du 27.10.2014						
Rue ou Chemin	Synthèse travaux à effectuer	Devis estimatif Fr. HT travaux routiers seuls à court/moyen terme	Priorité	Effectués	En cours	A venir
Clos Lucens	- Réfection dalle béton devant restaurant - Réfection locales au carrefour avec Grand-Rue	6'000.--	1	2016		
Route du Crêt	- Bas du chemin à refaire sur 100 m yc carrefour Cotty - Pose d'un nouveau tapis sur tout le chemin	300'000.--	1			2021-22
Secrétaires	- 30 m à refaire sur le haut (carrefour Vignette) - Réfection des joints de chaussée sur partie basse	50'000.--	2	2019		
Vignette	- 50 m vers réservoir à assainir	40'000.--	2	2019		
Chemins AF en plaine	- Réfections locales vers Jonction-Ouest - Réfection complète vers serres Stoll	400'000.--	2			
Cléettes				2018		
Moulin Chpauis	Concassé			2019		
Chemin des Marais	Enduit bicouche			2019		
Grand-Marais				2017		
Grand-Rue	- Réfections locales joints vers no 20 - Réfections locales joints vers carrefour avec Corbes	10'000.--	3	2018		
Corbes	- 30 m vers réservoir : bord chaussée côté Orbe à assainir - Elargissement sur 220 m à pévoir côté cimetière	90'000.--	3			2021
Borette	- Accotement à assainir sur 30 m	10'000.--	3	2017		
Cotty	- Joint à assainir sur l'axe de la chaussée - Dalles béton à assainir sur 20 m	40'000.--	3	2017		
Temple	- Assainissement locaux, réfections de joints - Pose d'un nouveau tapis sur tout le chemin	120'000.--	3			2022-23
Château	- Sur 60 m, assainissement locaux, réfections de joints - Pose d'un nouveau tapis sur tout le chemin	40'000.--	3			2021-22
Riettaz	- Bon état		-			
			-			

Instruction publique

L'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs a tenu trois assemblées du législatif durant l'année écoulée. La première en mars ayant pour ordre du jour le projet d'agrandissement du collège de Concise. Cet objet a été accepté et devrait engendrer une augmentation des charges pour Montagny en principe de l'ordre de Fr. 8'064.-- par an. En parallèle, le projet de construction à Champagne se poursuit, un concours a été réalisé et le lauréat devrait être connu début 2021. Le montant estimé de la partie scolaire du projet est de l'ordre de 24 millions.

La deuxième assemblée en septembre faisait l'objet de l'acceptation du budget pour l'année scolaire 2020-2021. Différentes informations ont été données suite à des questions, notamment concernant l'introduction de l'horaire continu pour les élèves du secondaire engendrant un coût supérieur en raison des transports publics. La cantine scolaire ouverte en 2019 est complète et un deuxième service a dû être mis en place. Le projet d'une bibliothèque mixte (scolaire et publique) devrait voir le jour en été 2021.



Lors de la dernière assemblée hormis les comptes de l'année scolaire 2018-2019 qui ont été acceptés, le Comité de direction a annoncé qu'un plan de développement sera élaboré afin d'avoir une vision prospective sur les besoins scolaires d'ici à juin 2021. Dès ceci fait, le processus de révision des statuts sera remis sur pied, sachant que ce dernier avait déjà commencé au printemps 2016.

Sur le plan financier, les communes associées font face à une augmentation des charges relativement importantes. Pour rappel, la répartition pour les communes est de 50% par habitant et 50% par élève. Dans le tableau ci-dessous, il s'agit des montants (en CHF) uniquement pour Montagny.

Périodes comptables	Primaire		Secondaire	
	Par habitant	Par élève	Par habitant	Par élève
Comptes 2018-2019	226.13	2'317.84	220.71	4'286.41
Comptes 2019-2020	203.67	2'446.98	229.26	4'893.11
Budget 2020-2021	223.22	2'526.44	366.70	7'826.52

En février 2020, la Municipalité a reçu le Comité de direction de l'ASIGE afin de discuter du projet de construction scolaire sur Montagny, qui a souvent été évoqué ces dernières années. Ce projet a été suspendu, le temps que le plan de développement soit validé par les communes et le Canton.

Un site Internet est à disposition pour de plus amples informations : www.asige.ch

Parascolaire

Deux séances du Réseau d'accueil de jour des enfants de Grandson et environs ont eu lieu respectivement au mois d'avril et novembre. Le budget s'élevait à Fr. 1'725'500.-- et la participation prévue pour Montagny s'élevait à Fr. 102'300.-- selon le graphique ci-dessous.

FADEGE/RADEGE contribution budget 2020							
Répartition des frais de fonctionnement des structures							
Par secteur	Précolaire		Parascolaire I		Parascolaire II	Totaux	
Répartition par secteur	548'200.00		698'700.00		247'800.00	1'494'700.00	
Nombre de places	88		192		80	360	
	Précolaire		Parascolaire 1		Parascolaire II		
	Structure 21-22		Structure 31-32-33-34-35-36		Participation place Structure 51-52-53-54-55		
Répartition	100%	Total	100%	Total	7h/8H	9S à 11S	
Occupation des enfants de Montagny	3.89%	3.89%	6.71%	6.71%	25	35	
Calcul	548'200 x 3.89%	21'300.00	698'700 x 6.71%	46'900.00	7'900.00	11'400.00	87'500.00
Contribution à la prestation							
Répartition des frais de fonctionnement réseau et des contribution socle et fonds de réserve : Fr. 20.05 /hab.							14'800.00
							102'300.00

En raison de la pandémie, l'accueil préscolaire a dû être suspendu pendant 6 semaines avec une adaptation des frais variables de l'exploitation. Une subvention extraordinaire de Fr. 126'200.-- a été reçue pour pallier aux pertes de ce secteur, les parents n'ayant rien payé durant l'arrêt des activités. Les cours de formation continue pour le personnel ont été suspendus. Le résultat pour le préscolaire se monte à Fr. 71'081.--.

L'accueil parascolaire a connu un arrêt de 8 semaines avec à nouveau une adaptation des frais variables et l'octroi d'une subvention extraordinaire Covid de Fr. 103'968.--. La FADEGE a aussi décidé le gel d'engagement de deux responsables de structures. En outre une subvention de l'OFAS pour les années 2018-2019 et 2019-2020 de Fr. 92'766.-- a été reçue. Ceci explique le résultat de Fr. 384'213.-- dans ce secteur.

Avec l'introduction de l'horaire continu pour les enfants de l'école secondaire depuis août 2019, le réfectoire scolaire à Grandson a connu un grand succès où 350 élèves sont reçus en 2 services.

A Montagny, la Parascole a augmenté sa capacité d'accueil à 48 enfants en deux services. En tout, 588 enfants se rendent aux diverses structures du RAdeGE durant la semaine, dont 35 enfants provenant de Montagny.

A l'Ancien collège, l'Espace repas a reçu jusqu'à 8 enfants pour prendre le repas de midi, avec le choix de prendre un pique-nique ou de profiter de l'offre d'un repas chaud.

Il est important de souligner l'excellente organisation de l'accueil dans le réseau d'accueil, grâce à une directrice fort dynamique et une équipe motivée. La demande augmente et il est important de souligner que l'accueil des enfants dans notre arrondissement répond déjà aujourd'hui aux demandes du canton, et ceci deux ans avant le délai.

En outre, la fondation (FAdeGE) a reçu un legs de Fr. 281'150.-- de la part d'un habitant de la commune de Champagne. Il sera établi un règlement d'utilisation pour exécuter les derniers vœux de Monsieur Cuany, habitant de Champagne, qui souhaitait que cet argent soit utilisé pour développer des projets ayant trait à l'éducation.

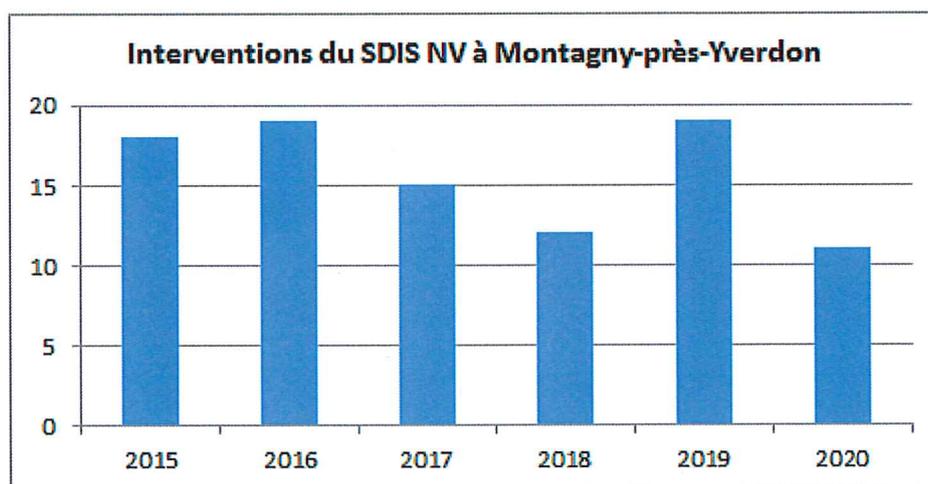
Défense incendie et secours

A la fin de l'année 2019, le détachement d'appui (DAP) Y3 de Montagny est composé de 22 hommes et femmes.

Durant l'année écoulée, l'on dénombre onze interventions (dont six hors de notre territoire) du DAP avec le concours ou non du DPS d'Yverdon ou celui de Grandson. Sur notre commune, il y a eu notamment : quatre alarmes automatiques, un feu d'un véhicule, trois pollutions et une inondation.

Durant la première vague du Covid, une baisse importante des interventions a eu lieu pour l'ensemble du SDIS NV.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des interventions ces dernières années.



Les travaux de l'agrandissement de la caserne d'Yverdon se sont terminés avec quelques mois de retard. En parallèle, l'agrandissement de la caserne de Grandson se poursuit encore en 2021. Ces agrandissements sont dus notamment aux besoins de place liés à la livraison de nouveaux camions fournis par l'ECA.

Le dossier très important de la révision des statuts, très controversé depuis la création de l'Association intercommunale notamment en raison de la majorité des sièges yverdonnois au Comité de direction a été traité. La première phase de consultations du projet de statuts a eu lieu à fin 2020 auprès des législatifs des communes associées. Montagny est une des communes qui a fait le plus de remarques avec 14 sur

79 en tout. Certaines communes refusent les statuts à ce stade, notamment en raison de l'abandon des Fr. 10.-- par habitant payé en plus par Yverdon-les-Bains. Le coût par habitant pour Montagny en 2020 est de Fr. 40.72.

Un site Internet du SDIS NV permet d'obtenir d'autres informations, notamment le rapport de gestion de l'Association intercommunale ou les comptes sous : <https://sdisnv.ch/>

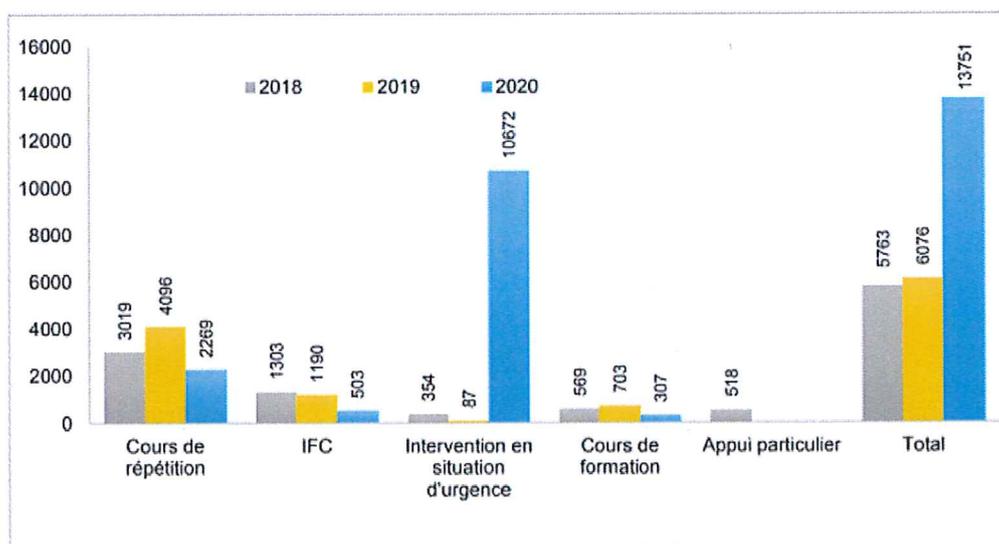
Protection civile

Le bataillon de l'ORPC JNV est composé de 976 astreints, dont 136 à la FIR (formation d'intervention rapide engagé en une heure) et de 7 collaborateurs professionnels. Un collaborateur a été engagé durant l'année en qualité de responsable du matériel, du fait que le titulaire a pris les activités de contrôle des abris suite à l'entrée en vigueur du règlement d'application vaudois en la matière en juillet 2019.

L'ORPC JNV a effectué deux IFC (intervention en faveur de la collectivité – manifestations), soit la course de la bonne résolution en janvier à Yverdon-les-Bains et les JOJ 2020 (Jeux Olympiques de la Jeunesse) à la Vallée de Joux.

Deux interventions ont eu lieu durant l'année : la première pour une battue avec 20 astreints pour retrouver le corps d'une jeune fille disparue fin décembre 2019 et la deuxième pour l'opération Covid-19, avec 454 astreints engagés effectuant 10'672 jours de service.

Ci-dessous, un tableau mettant en évidence l'évolution des jours de service en lien avec les prestations :



En septembre 2020, le Conseil intercommunal a eu pour ordre du jour le projet de règlement du Conseil intercommunal, qui a été accepté. Durant la première vague du Covid, le CoDir a pu continuer de travailler, notamment en siégeant dans la salle de conduite des opérations de l'Ecole d'ingénieurs d'Yverdon.

Le sujet avait déjà été abordé dans le rapport de gestion 2019, avec le projet de réorganisation de la protection civile vaudoise. Cette fois, le projet porte le nom de «Tetris». La baisse drastique des effectifs de la protection civile est une réalité avec l'entrée en vigueur de la révision de la Loi fédérale (LPPCi) au 1^{er} janvier 2021.

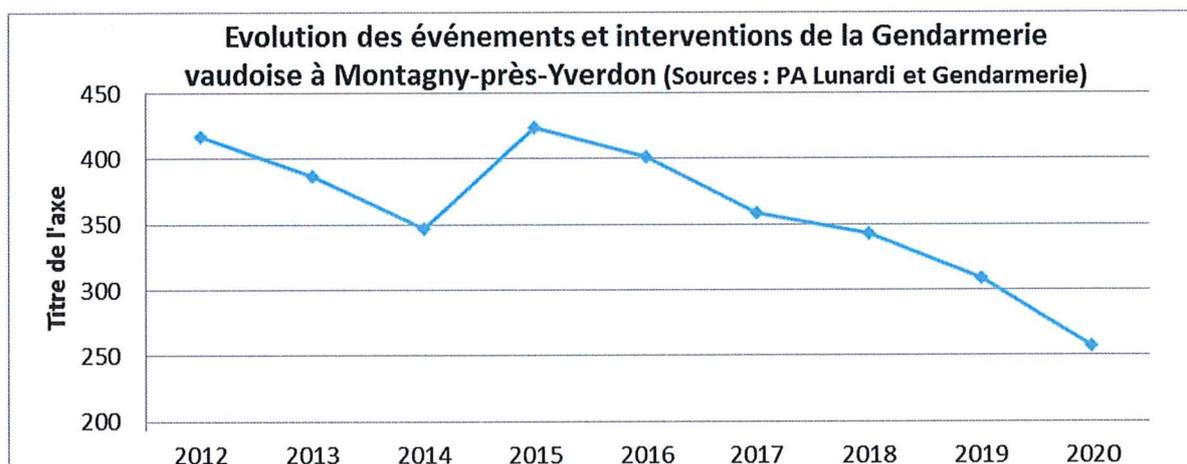
Un groupe de travail (GT) a été constitué en mai 2019 dans le dessein de réfléchir à une nouvelle organisation de la Protection civile vaudoise et aux mesures à prendre pour tenter de maintenir des effectifs.

Depuis le 1^{er} janvier, ce GT est devenu Comité de pilotage (CoPil). Les travaux de variante ont pu se faire durant l'année et une rencontre aura lieu tout début 2021 entre une délégation du CoPil et le Conseil d'Etat, afin d'aborder l'élément central qu'est le modèle financier.

Le coût par habitant reste stable avec un montant de Fr. 18.14 en 2020. Un site Internet est à disposition pour de plus amples informations sur notre ORPC : <https://protectioncivile-jnv.ch/>

Police

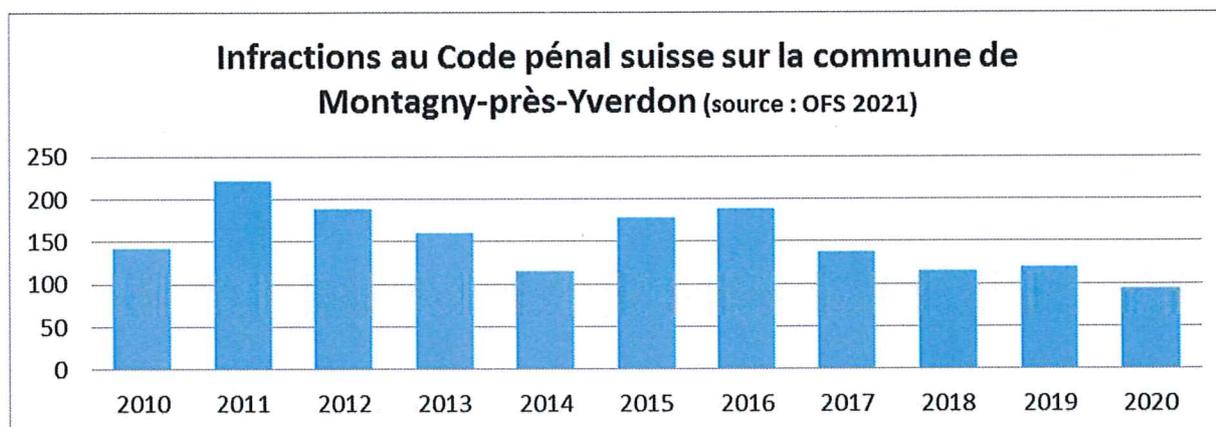
L'année 2020 a connu de nouveau une baisse du nombre d'événement sur la commune. La zone de Chamard reste en tête de l'activité de la police cantonale, sachant que la partie village ne concerne que 15.9% des interventions. Depuis plusieurs années, Montagny voit une baisse des événements et la situation 2020, particulière en raison de la pandémie, connu une baisse des délits et ainsi des autres activités policières.



La Gendarmerie a effectué 5 contrôles radar sur le territoire communal, dont les résultats sont largement en dessous de la moyenne vaudoise en terme d'infractions. Seul un contrôle en Chamard a démontré un taux d'infractions supérieur.

Le radar préventif de la commune a été installé durant 3 périodes de l'année. La vitesse moyenne sur la commune en zone 50 et de 36 km/h. La situation est bonne, car seul 6.1% des conducteurs de véhicules ont été en excès de vitesse. Les chiffres doivent être pris avec prudence car parfois, les cyclistes figurent dans ces données.

S'agissant spécifiquement des infractions pénales, 2020 a connu également une légère baisse, tout particulièrement au niveau du patrimoine. Le graphique ci-dessous met en évidence uniquement les infractions qui ont été poursuivies.



Un groupe de travail technique a été mandaté en 2018 par le CCS (Conseil cantonal de sécurité) avec pour objectif final de proposer un nouveau modèle financier. Les communes délégatrices sont représentées par MM. Jean-Christophe de Mestral (membre du CCS) et Pierre-Alain Lunardi (président

de l'AVCD). Le rapport intermédiaire a été transmis au CCS en juin 2020 et le final est prévu en février 2021. L'impact financier pour les communes délégatrices comme la nôtre pourrait être important.

Finances

En ce qui concerne les finances, vous trouverez toutes les indications nécessaires dans le rapport des comptes 2020, ainsi que dans la brochure des comptes de fonctionnement et du bilan.

Conclusions

La Municipalité tient à remercier le Conseil communal de son apport constructif. De même, elle a apprécié la collaboration des commissions.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission,

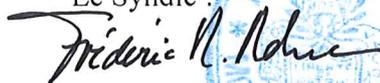
d é c i d e

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 17 mai 2021 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

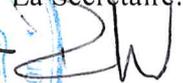
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



F. R. Rohner

La Secrétaire:



R. Maradan

